

10 corrections d'EBITDA à faire absolument



ou



?

GROUP





1 La rémunération du dirigeant

Compte tenu de sa charge de travail et du profil nécessaire, quelle est la rémunération normale que la dirigeante devrait retirer de sa société ?

La différence entre le pack de rémunération du dirigeant et la norme de marché doit donc faire l'objet d'une normalisation.

2 Le loyer



Le bâtiment appartient à la dirigeante qui applique un loyer très bas pour en éviter la requalification fiscale en salaire ? Le bail vient prochainement à échéance et va être reconduit à un tarif supérieur ? Un ajustement de l'EBITDA va devoir être fait !

3 Le loyer fictif



Lorsqu'on valorise une société qui est propriétaire de son bâtiment, on doit faire comme s'il y avait deux sociétés différentes (une immobilière et une d'exploitation). On tiendra compte de la valeur de marché du bâtiment pour valoriser la partie immobilière. Une erreur fréquente est de ne pas diminuer l'EBITDA de la société d'exploitation du loyer de marché qu'elle devrait payer à l'immobilière. Cela conduit à une survalorisation.



4 Plus-value sur vente d'un actif

La gérante a changé de voiture de société et l'ancienne, qui était largement amortie, a été vendue pour plus que sa valeur comptable ? Ne vous attendez pas à toucher ce montant chaque année ! Il convient donc de le retirer de l'EBITDA.

5 Réparations et travaux exceptionnels



Une partie du bâtiment a été détruite par un incendie, engendrant des coûts importants de remise en état ? Ces coûts exceptionnels doivent être rajoutés à l'EBITDA.

6 Interventions d'assurance

Si une assurance est intervenue dans les coûts de réparation évoqués ci-dessus, il faut a contrario les retirer de l'EBITDA.



7 Frais exceptionnels de consultance

Une experte a réalisé un audit qualité complet pendant plusieurs mois ? Le site internet a été refait de fond en compte par des spécialistes ? Ces coûts sont non récurrents.

8 Réductions de valeur

Une réduction de valeur a été actée sur des créances vraisemblablement irrécupérables ? Cela devrait faire l'objet d'une correction.

9 Un subside



La société a réalisé un gros investissement pour lequel elle a obtenu un coup de pouce (« subside en capital ») ? Cet élément non récurrent doit être corrigé.

Attention: les aides gouvernementales qui présentent un caractère récurrent (diminution du précompte professionnel, chèques formation, ...) ne doivent pas faire l'objet d'une normalisation.

10 Un litige



La société a dû faire face à des honoraires d'avocat et des frais juridiques importants dans le cadre d'un litige avec un client, un fournisseur ou le fisc ? C'est – espérons-le – exceptionnel. Corrigeons l'EBITDA.

+ -



Vous avez maintenant tous les éléments en main pour déterminer l'EBITDA « normalisé » de la société que vous étudiez.

Alors, avez-vous sous les yeux un hamburger bien copieux ou ne reste-t-il qu'une famélique feuille de salade après ces corrections ?



**Plus d'infos sur
la transmission
d'entreprise ?**

www.group-p.be

GROUP

